



## **AVIS D'APPEL D'OFFRES**

**1<sup>ère</sup> publication le 20 mai 2026 sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de la Nouvelle-Calédonie (adresse : [www.marchespublics.nc](http://www.marchespublics.nc)).**

Le Syndicat Mixte de Transport Interurbain (S.M.T.I.), acheteur public, lance un appel d'offres ouvert en vue de la passation des marchés publics relatifs à l'aménagement des gares routières du Syndicat Mixte de Transport Interurbain sur Koumac, Poindimié, Koné et Bourail.

Le présent appel d'offres est lancé en application de la délibération modifiée n° 424 du 20 mars 2019 portant réglementation des marchés publics en Nouvelle-Calédonie.

Le dossier de consultation peut être téléchargé en ligne depuis la plateforme de dématérialisation des marchés publics de la Nouvelle-Calédonie (adresse : [www.marchespublics.nc](http://www.marchespublics.nc)) ou retiré au SMTI sous format papier à l'adresse mentionnée ci-dessous.

L'attention des candidats est attirée sur la nécessité du strict respect des clauses figurant au règlement de la consultation (RC) inclus dans le dossier de consultation des entreprises (DCE).

Les offres doivent parvenir par pli recommandé avec avis de réception postal ou être remises contre récépissé auprès du Syndicat Mixte de Transport Interurbain situé au 16 rue Martial DANTON, Normandie, 98800 NOUMEA avant le : **Mercredi 17 juin 2026 à 15H00 heures - GMT+11 (heure de Nouvelle-Calédonie)**. Elles peuvent également être remises sous format électronique sur la plateforme de dématérialisation sur le site [www.marchespublics.nc](http://www.marchespublics.nc) avant les mêmes date et heure.

Les visites des lieux, prévues au règlement de la consultation sont prévues, pour les gares, aux dates suivantes :

- BOURAIL : le mardi 9 juin à 10h00,
- KONE : le mardi 9 juin à 13h00,
- KOUMAC : le mercredi 10 juin à 8h00,
- POINDIMIE : le mercredi 10 juin à 13h30.

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres précisée dans l'avis d'appel d'offres ou ses modificatifs.

Le syndicat mixte se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle au présent appel d'offres.

### **DESTINATAIRES :**

- La voix du caillou pour insertion